



REGLEMENT MOTOCROSS 2026

La Commission Motocross de la LMNA met en place un Championnat Nouvelle-Aquitaine et des Championnats Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine. La Ligue Nouvelle-Aquitaine est seule compétente à mettre en place des catégories.

SOMMAIRE

ART 1 LES CATÉGORIES

- Art 1.1 Coureurs admis
- Art 1.2 Catégories

ART 2 CHAMPIONNATS

- Art 2.1 Catégorie 50cc
- Art 2.2 Catégorie Minicross
- Art 2.3 Catégorie 85cc Espoirs
- Art 2.4 Catégories 125cc-250cc-450cc
- Art 2.5 Catégorie Vétérans
- Art 2.6 Catégorie Féminines

ART 3 ENGAGEMENTS ET NUMÉROS DE COURSE

- Art 3.1 Les Engagements
- Art 3.2 Les Conditions

ART 4 LES CONTRÔLES

- Art 4.1 Administratif
- Art 4.2 Technique
- Art 4.3 Changement de machine

ART 5 DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- Art 5.1 Parc fermé et Pré-grille
- Art 5.2 Essais et qualifications
- Art 5.3 Procédure de départ
- Art 5.4 La course

Art 5.5 Procédure d'arrivée

Art 5.6 Les sanctions

ART 6 REMISES DES RÉCOMPENSES

- Art 6.1 Pour chaque épreuve
- Art 6.2 Aux Championnats
- Art 6.3 Concurrence de dates et récupération de points
- Art 6.4 Remise des prix de fin de saison
- Art 6.5 Primes de Championnat de Ligue
- Art 6.6 Primes Courses

ART 7 RÉCLAMATIONS

- Art 7.1 Procédure
- Art 7.2 Dérogation
- Art 7.3 Environnement

ART 8 CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS

ART 9 RÈGLEMENT COURSE SUR PRAIRIE

- Art 9.1 Regroupement Minicross et 85cc Espoirs
- Art 9.2 Catégories

ART 10 RÈGLEMENT QUAD CROSS

ART 11 RÈGLEMENT MOTOS ANCIENNES

ART 12 COUPE DES 3 ZONES

ART 1 - LES CATÉGORIES

Art 1.1 Coureurs admis

Peuvent prétendre participer à ces « Championnats » tous les coureurs titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM (NJ1 - NJ2 - NJ3 - NJ3C - NCO - Inter - LUE) et membres d'un Club de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine. Les épreuves des différents Championnats de la LMNA sont ouvertes aux pilotes HL et licences 1 manifestation. Ils ne figureront pas au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent. Ils ne bénéficieront pas des primes de résultat correspondantes.

Art 1.2 Catégories -Ages -Licences -Plaques

Il est précisé que les limites de cylindrées et les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-dessous :

CATÉGORIES	SOUS CATÉGORIES	AGES	CYLINDRÉES	LICENCES	PLAQUES ET NUMÉROS	
Classe 1						
50cc	kids	de 6 à 8 ans	50cc 2T + Electrique	NJ1,NJ2	Plaque bleue Numéro Blanc	
Minicross	Poussins	de 7 à 9 ans *	65cc 2T	NJ1,NJ2		
	Pupilles	de 10 à 11 ans*	65cc 2T	NJ1,NJ2		
	Benjamins	de 9 à 11 ans*	85cc 2T	NJ1,NJ2, NJ3		
Espoirs 85cc	Benjamins Espoirs (surclassés par le Comité Éducatif)	de 9 à 11 ans*	85cc 2T	NJ1,NJ2, NJ3+	Plaque blanche Numéro noir	
	Minimes	de 12 à 13 ans*	85cc 2T	NJ1,NJ2, NJ3+		
	Cadets	de 14 à 15 ans*	85cc 2T	NJ1,NJ2, NJ3+		
Classe 2 et 3						
250cc	250cc	à partir de 15 ans	126cc à 250cc 2T	151cc à 250cc 4T	NCO, LUE, INTER	Plaque noire Numéro blanc
Vétérans	Argent	de 38 à 49 ans	126cc à 500cc 2T	151cc à 450cc 4T	NCO, LUE, INTER	Selon la cylindrée
	Or	de 50 à 59 ans				
	Vermeil	60 ans et +				
450cc	450cc	à partir de 15 ans	251cc à 500cc 2T	251cc à 650cc 4T	NCO, LUE, INTER	Plaque blanche Numéro noir
Classe 3						
450cc	450cc	à partir de 15 ans	251cc à 500cc 2T	251cc à 650cc 4T	NCO, LUE, INTER	Plaque blanche Numéro noir
125cc						
125cc	Juniors	de 13 à 18 ans*	100cc à 125cc 2T		NJ3+, NCO, LUE, INTER	Plaque noire Numéro blanc
	Séniors	+ de 18 ans			NCO, LUE, INTER	
Quads						
Quads	Juniors	de 15 à 23 ans*	85cc à 750cc 2T	250cc à 750cc 4T	NJ3, NCO, LUE, INTER	Plaque verte Numéro blanc
	Open	à partir de 24 ans				
	Vétérans	à partir de 38 ans				
	Féminines	à partir de 15 ans				

ATTENTION : la couleur des plaques et des numéros doit être respectée impérativement sous peine de non-départ.

Les numéros ne devront pas être symbolisés par des contours. L'intérieur des numéros doit être plein.

Les finitions réfléchissantes (Argent, Or, Chromées ») sur le numéro ou le fond sont interdites.

Le contraste entre la couleur de fond de plaque et la couleur des numéros doit être suffisant pour une lecture correcte du numéro.

Le port du numéro à l'arrière du maillot n'est pas obligatoire. Cependant, si un numéro est présent dans le dos du pilote, celui-ci devra obligatoirement correspondre avec son numéro de course de l'épreuve, dans le cas contraire il devra le barrer.

Les quads devront avoir leur numéro sur le devant, sur le pare-chocs avant ou carénage selon la machine ; et une plaque arrière fixée en drapeau (axe machine) sous le niveau de l'assise du pilote. (Par sécurité en cas de chute arrière du pilote).

ART 2 - LES CHAMPIONNATS

Seul le Championnat Nouvelle-Aquitaine aura l'appellation LIGUE.

Championnat Ligue Nouvelle-Aquitaine

Départements concernés		
Charente (16)	Dordogne (24)	Pyrénées-Atlantiques (64)
Charente Maritime (17)	Gironde (33)	Deux-Sèvres (79)
Corrèze (19)	Landes (40)	Vienne (86)
Creuse (23)	Lot-et-Garonne (47)	Haute-Vienne (87)

Championnats de Zones

Championnat Limousin	Championnat Poitou-Charentes	Championnat Aquitaine
Départements concernés	Départements concernés	Départements concernés
Corrèze (19)	Charente (16)	Dordogne (24)
Creuse (23)	Charente Maritime (17)	Gironde (33)
Haute-Vienne (87)	Deux-Sèvres (79)	Landes (40)
	Vienne (86)	Lot-et-Garonne (47)
		Pyrénées-Atlantiques (64)

Les pilotes seront classés au Championnat dans la catégorie de la 1^{ère} course à laquelle ils ont participé.

Les pilotes participants aux différents Championnats susceptibles d'être sélectionnés au Championnat de France des Régions et qui déclinent leur sélection ne pourront pas participer ce jour-là ni la veille ni le lendemain.

Les catégories Minicross et 50cc pourront se dérouler sur les courses de Pit-Bike, dans les conditions du règlement les concernant.

Des primes Championnat de Ligue LMNA seront attribuées uniquement aux pilotes licenciés en Nouvelle-Aquitaine (voir Art 6.5).

Art 2.1 Catégorie 50cc

La catégorie 50cc porte sur des éléments éducatifs dès l'âge de 6 ans et prépare au CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) et donc à la compétition dès l'âge de 6 ans, conformément aux nouvelles conditions fédérales d'accès à la pratique de compétition.

Les pilotes 50cc pourront changer de catégorie en cours de saison et passer de 50cc vers 65cc à condition de passer le guidon d'Argent.

Pour la catégorie **50cc Kids** : machines à variateur pour les moteurs thermiques ou moteurs électriques ; motos d'origine ; roues de 10 ou 12 pouces à l'avant et de 10 pouces à l'arrière. Les pilotes devront être âgés au minimum de 6 ans et maximum de 8 ans, licenciés FFM NJ1 - Nj2 ou licence 1 manifestation, en possession d'un guidon de bronze. Le déroulement pour cette catégorie sera de **1 séance d'essai libre et**

1 séance d'essai chrono de 10 min + 2 manches de 8 min + 1T avec 1 heure de pause entre chaque roulage, sur le circuit ou une partie du circuit adaptée et validée par l'éducateur officiant sur l'épreuve. La mise en grille sera déterminée par les résultats des essais chronométrés. Les pilotes seront classés uniquement à l'épreuve et aucun titre ne sera attribué en fin d'année.

Après accord de la Commission, **exceptionnellement** on pourra regrouper les catégories 50cc (**7ans + Guidon d'Argent**) et 65cc en Championnats de Zones lorsqu'il y a un manque de pilotes et que les grilles ne sont pas complètes. Les Essais Libres + Chronos et les temps de manches retenus sont les suivants : 10mn Essais Libres + 10mn Essais Chronos **et 2 manches de 10mn+1T.**

La catégorie 50cc sera classée uniquement sur la journée.

Art 2.2 Catégorie Minicross

La catégorie Minicross prépare au CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) et donc à la compétition dès l'âge de 7 ans, conformément aux nouvelles conditions Fédérales d'accès à la pratique de compétition.

La catégorie Minicross comptera à la fois pour le Championnat de Ligue Minicross mais également pour la catégorie de la Zone qui organise (Ex Championnat de Ligue Minicross à Escassefort (47), le pilote marquera des points dans le Championnat Minicross Aquitaine).

Les points acquis en Championnat de Ligue détermineront le classement des Championnats Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes (Barème Ligue). La récupération des points se fera uniquement du Championnat de France vers le Championnat de Ligue (et non en zone).

Les catégories Benjamins Minicross et Benjamins Espoirs seront déterminées par un éducateur du Comité Educatif lors d'une session d'entraînement sur circuit MX ou Pit-Bike dans sa zone ou dans la Ligue. Pour les candidats absents sur cette ou ces session(s), la décision sera prise par le Comité Éducatif.

Sur avis de la Commission, un licencié minime Espoirs (12 ans- et 13 ans pour les filles) pourra demander son maintien en Minicross selon son niveau, à condition qu'il ne soit pas classé dans les 10 premiers de son Trophée.

Tous les pilotes 85cc qui seront intégrés dans la catégorie 85cc Minicross seront classés dans cette catégorie pour la saison.

Le pilote qui débute sa saison en Minicross et qui passe en Espoirs ne pourra plus s'engager sur une course en Minicross.

Toutes les demandes de dérogations devront obligatoirement être adressées au Responsable du Comité Educatif (changements de catégorie, demandes de sur-classement ou maintien ...), pour validation.

Un Éducateur sera présent sur les courses de Minicross destiné à l'encadrement, l'objectif est d'influer de manière positive sur les parents et permettre de relâcher la pression sur les Officiels, ainsi l'éducateur est plus apte à gérer les situations conflictuelles. Le breveté demandera si besoin à la direction de course et au jury de l'épreuve une modification du tracé du circuit pour des raisons de sécurité pour ces 2 catégories.

Les catégories Benjamins Minicross et Benjamins Espoirs seront déterminées par un éducateur du Comité Educatif lors d'une session d'entraînement sur circuit MX ou Pit-Bike dans sa zone ou dans la Ligue. Pour les candidats absents sur cette ou ces session(s), la décision sera prise par le Comité Éducatif.

Sur avis de la Commission, un licencié minime Espoirs (12 ans- et 13 ans pour les filles) pourra demander son maintien en Minicross selon son niveau, à condition qu'il ne soit pas classé dans les 10 premiers de son Trophée.

Tous les pilotes 85cc qui seront intégrés dans la catégorie 85cc Minicross seront classés dans cette catégorie pour la saison.

Le pilote qui débute sa saison en Minicross et qui passe en Espoirs ne pourra plus s'engager sur une course en Minicross.

Toutes les demandes de dérogations devront obligatoirement être adressées au Responsable du Comité Educatif (changements de catégorie, demandes de sur-classement ou maintien ...), pour validation.

Un Éducateur sera présent sur les courses de Minicross destiné à l'encadrement, l'objectif est d'influer de manière positive sur les parents et permettre de relâcher la pression sur les Officiels, ainsi l'éducateur est

plus apte à gérer les situations conflictuelles. Le breveté demandera si besoin à la direction de course et au jury de l'épreuve une modification du tracé du circuit pour des raisons de sécurité pour ces 2 catégories.

Après accord de la Commission, exceptionnellement **on pourra regrouper les catégories Minicross et 85cc Espoirs** en Championnats de Zones lorsqu'il y a un manque de pilotes et que les grilles ne sont pas complètes. Les Essais Libres + Chronos et les temps de manches retenus sont les suivants : 10mn Essais Libres + 15mn Essais Chronos et 2 manches de 18mn+1T. Pour les différencier, on appellera les Benjamins en Minicross → Benjamins et en 85cc Espoirs → Benjamins Espoirs.

Les épreuves comportent au minimum : deux séances d'essais de 10 minutes, espacées 45mn, catégories réunies ou non le matin et 2 manches de 12 mn + 1T en Motocross ou 2 manches de 9 mn +1T sur circuit Pit-Bike de préférence avant 17 heures, **45mn de pause** entre deux manches doit être respectée. Les épreuves dites « Course sur prairie » et Minicross sur terrain de Pit-Bike compteront dans le classement du Championnat Minicross.

La remise des prix Minicross et 50cc Kids devra se faire OBLIGATOIREMENT à la pause de l'après-midi.

Les organisateurs sont tenus de ne pas arroser avant les manches de Minicross et 50cc Kids sauf si c'est une demande de l'éducateur désigné.

Les Clubs Organisateurs ayant inscrit des épreuves de Minicross et 50cc Kids devront prévoir l'accueil d'un Educateur désigné par la Commission, ainsi que des récompenses pour tous les jeunes pilotes : médailles, lots publicitaires de valeurs identiques.

La mise en grille sera établie selon les essais chronométrés.

Les pilotes devront être en pré-grille 5 minutes avant le départ. Seuls les pilotes seront habilités à placer leur moto sur la grille.

Un seul accompagnateur sera toléré en grille, uniquement après la rentrée en grille de la dernière moto et devra quitter celle- ci avant la procédure du départ.

Art 2.3 Catégorie 85cc Espoirs

Les épreuves du Championnat de Ligue 85cc Espoirs compteront également pour le Championnat de la Zone qui les organise. La récupération des points se fera uniquement du Championnat de France vers le Championnat de Ligue.

Les points acquis en Championnat de Ligue détermineront le classement des Championnats Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes (Barème Ligue). La récupération des points se fera uniquement du Championnat de France vers le Championnat de Ligue (et non en zone).

Art 2.4 Catégories 125cc-450cc-250-cc

Les « Anciens » Trophées de Zones et Challenges Loisirs sont regroupés en un seul Championnat selon le tableau ci-dessous :

Championnat Aquitaine	
125cc	1 Groupe ou +
250/450cc	2 Groupes minimum
Championnat Limousin	
125cc	1 Groupe ou +
250/450cc	1 Groupe ou +
Championnat Poitou-Charentes	
125cc	1 Groupe ou +
250/450cc	2 Groupes minimum

Les pilotes 125cc pourront s'engager uniquement lorsque la catégorie 125cc n'est pas sur l'épreuve, **30 jours avant la manifestation** et ne seront ni classés ni récompensés sur la journée.

Les épreuves de Championnat de Ligue 125cc compteront également pour le Championnat de Zone Limousin qui l'organise. La récupération des points se fera uniquement du Championnat de France vers le Championnat de Ligue.

Le classement annuel de fin de saison se fera comme suit :

- **Les 45 premiers** seront classés en Championnat de Zones Poitou-Charentes, Limousin ou Aquitaine.
- Les pilotes suivants seront classés en Championnat Promo- Challenges - Loisirs (Poitou-Charentes, Limousin ou Aquitaine) **et** seront récompensés dans les départements s'ils le souhaitent (pas de classement Ligue).

Art 2.5 Catégorie Vétérans

Les épreuves de Championnat de Ligue Vétérans compteront également pour le Championnat de Zone qui les organise. La récupération des points se fera uniquement du Championnat de France vers le Championnat de Ligue.

Les points acquis en Championnat de Ligue détermineront le classement des Championnats Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes (Barème Ligue). La récupération des points se fera uniquement du Championnat de France vers le Championnat de Ligue (et non en zone).

Art 2.6 Catégorie Féminines

Les épreuves de Championnat de Ligue Féminines compteront également pour le Championnat de Zone qui les organise.

Les points acquis en Championnat de Ligue détermineront le classement des Championnats Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes (Barème Ligue). La récupération des points se fera uniquement du Championnat de France vers le Championnat de Ligue (et non vers la Zone).

Les Engagements :

- ↳ Championnat de Ligue : engagement dans la catégorie Ligue Vétérans - classement séparé au général.
- ↳ Championnat de Zones : engagement dans la catégorie Chpt Zones Vétérans Aquitaine-Poitou Charentes-Limousin -Classement séparé au général.

ART 3 - ENGAGEMENTS ET NUMÉROS DE COURSE

Art 3.1 Les Engagements

Catégorie 50cc Kids - Pas de numéro à l'année						
Catégorie				Transpondeur	Tarif eng,	Essais séparés
50	50cc Kids			Gratuit	Gratuit	25 €

Championnat Minicross et 85cc Espoirs - Grille de numéros à l'année commune							
Championnats de Ligue					Transpondeur	Tarif eng.	Essais séparés avec 1 test départ
Catégories		Sous catégories			Année		
Min	Minicross	Poussins	Pupilles	85cc Benjamins	Gratuit	Gratuit	32 €
85	85cc Espoirs	Benjamins Espoirs	Minimes	Cadets	35 €	10 €	37 €
Championnats Poitou Charentes - Limousin - Aquitaine					Transpondeur	Tarif eng.	Essais séparés avec 1 test départ
Catégories		Sous catégories			Année		
Min	Minicross	Poussins	Pupilles	85cc Benjamins	Gratuit	Gratuit	32 €
85	85cc Espoirs	Benjamins Espoirs	Minimes	Cadets	35 €	10 €	37 €

Championnat 125cc - Vétérans - Féminines - Grille de numéros à l'année commune

Championnat de Ligue					Transpondeur		Tarif eng.	Essais séparés avec 1 test départ	Manches										
Catégories		Sous catégories			Année	Journée													
125	125cc	Groupe 1 & 2		Juniors	Séniors		50 €	15 €	15mn+15mn	2X20mn+1T									
Vet	Vétérans	Argent	Or	Vermeil					15mn+15mn	2X20mn+1T									
Fem	Féminines								15mn+15mn	2X20mn+1T									
Championnats Poitou Charentes - Limousin - Aquitaine																			
Catégories		Sous catégories			45 €	10mn+15mn													
125	125cc	Groupe 1+2		Juniors					10mn+15mn	3X15mn+1T									
		Groupe 3							10mn+15mn	3X12mn+1T									
Vet	Vétérans	Argent	Or	Vermeil					10mn+15mn	3X15mn+1T									
Fem	Féminines								10mn+15mn	3X15mn+1T									

Championnat 250/450cc - Grille de numéros à l'année commune

Championnat de Ligue					Transpondeur		Tarif eng.	Essais séparés avec 1 test départ	Manches				
Catégories		Sous catégories			Année	Journée							
MX	250cc/450cc	250cc		450cc		50 €	15 €	45 €	15mn+15mn	2X20mn+1T			
MA	Motos Anciennes	Vintage	Classic	Evo & Proto	Pré 97				15mn+15mn	2X20mn+1T			
Championnats Poitou Charentes - Limousin - Aquitaine													
MX	250cc/450cc	Groupe 1 & 2		250cc	450cc				10mn+15mn	3X15mn+1T			
		Groupe 3							10mn+15mn	3X12mn+1T			

Championnat Quads - Grille unique

Championnat de Ligue					Transpondeur		Tarif eng.	Essais séparés avec 1 test départ	Manches	
Catégories		Sous catégories			Année	Journée				
QU	Quads	Open	Juniors	Féminines	Vétérans	50 €	15 €	45 €	10mn+15mn	3X15mn+1T

Règle N°1 : Les pilotes licenciés en Nouvelle-Aquitaine en 2025 et qui auront participé au Championnat de France 2025 pourront conserver leur numéro.. Ils devront en faire la demande auprès du secrétariat de la Ligue à la date d'ouverture sur Engage-sports, leurs numéros seront réservés jusqu'au **19 janvier 2026**. Au-delà de cette date, tous les numéros non réservés et non payés seront libres d'accès à tous les pilotes.

Règle N°2 : les pilotes qui ont payé un numéro à l'année en 2025 pourront le conserver **jusqu'au 19 janvier 2026** (dans leur catégorie), Au-delà de cette date, les numéros qui n'auront pas été payés redeviendront libres d'accès pour tous. Ils seront disponibles sur Engage-sports à partir de la 1ère quinzaine de décembre, un message sera envoyé aux pilotes. Pour être validé, **le numéro doit être payé**.

Pour s'engager aux différentes épreuves ou Championnats, dans le secteur géographique de la Région Nouvelle-Aquitaine, **le numéro à l'année est obligatoire pour tous les pilotes (Ligue et HL)**. Les numéros seront attribués contre **un droit de 11€**.

Le pilote qui participe aux Championnats conservera son numéro toute la saison.

Les demandes de numéros se feront sur <http://ffm.engage-sports.com> et le règlement uniquement par carte bancaire.

Pour être classé, le pilote devra obligatoirement être licencié dans sa Zone.

Les numéros et les couleurs des plaques motos doivent respecter le règlement National de Motocross (voir Art. 1.3).

Pas de liste de notoriété.

Art 3.2 Les Conditions

Les engagements aux courses des Championnats s'effectuent sur <http://ffm.engage-sports.com> sous la responsabilité du Club Organisateur et sous le contrôle de la Ligue.

Si une manifestation est annulée par l'organisateur avant la date prévue, aucun frais ne sera retenu par Engagesports.

Si un pilote est refusé par l'organisateur ou la Ligue, 1€ de frais administratif sera retenu par Engagesports.

Si le pilote annule son engagement, 10€ pourront être retenus par le Club Organisateur.

Ordre d'engagement :

Priorité aux pilotes inscrits au Championnat de Ligue, Championnat Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes jusqu'à 30 jours avant l'épreuve.

Priorité aux pilotes ayant pris un numéro à l'année. (Jusqu'à 30 jours avant l'épreuve).

Tous les pilotes licenciés dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine pourront être classés dans leur Zone s'ils possèdent un numéro à l'année.

Une pénalité sur l'engagement de 20€ sera appliquée 15 jours avant la manifestation, elle sera de 30€ à partir de 8 jours avant la course.

Dans le cas d'un désistement de l'engagement pour raison médicale, il faut adresser son certificat médical au club organisateur en précisant sur le document l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie etc.) et ceci 48h maximum après avoir déclaré son forfait.

Conditions d'engagement :

A partir des 30 jours qui précèdent la manifestation, l'organisateur pourra engager les pilotes Wild-Cards, puis les autres pilotes dans la limite de l'homologation. Les pilotes Wild-Cards et complémentaires **devront** s'engager **avant les 15 jours** afin de ne pas payer la pénalité prévue.

Numéros à l'Année

- Numéro à l'année 11€ **pour tous.**
- Pas de numéro à l'année pour les 50cc (uniquement numéro de course)

Les Droits d'Engagement par Epreuve

Catégories	Via Engage Sports (jusqu'à 15 jours avant l'épreuve)	Via Engage Sports (A partir de 15 jours avant l'épreuve +20 €)	Via Engagesports (A partir de 8 jours avant l'épreuve +30 €)	Sur place (Transpondeurs compris)
50cc	25 €	45 €	55 €	55 €
Minicross	32 €	52 €	62 €	73 €
85cc Espoirs	37 €	57 €	67 €	88 €
Autres catégories	45 €	65 €	75 €	101 €
Open	Libre	Libre	Libre	Libre

Les Transpondeurs

Catégories	Location Saison Via Engage-Sports	Location par Épreuve Via Engage-Sports	Location par Épreuve Sur place
50cc et Minicross	Pas de Transpondeur Saison	Gratuit - Pris et rendu sur place	Gratuit - Pris et rendu sur place
85cc Espoirs	35 €	10€ - Pris et rendu sur place	10€ - Pris et rendu sur place
Autres catégories	50 €	15€ - Pris et rendu sur place	15€ - Pris et rendu sur place

ATTENTION : En cas de non restitution du transpondeur, le pilote devra le retourner sous 15 jours dans une enveloppe renforcée (Type papier bulle) à l'adresse suivante : LMNA - 2373 Route de Mauvezin - La Roquille - 47350 ESCASSEFORT. Passé ce délai, il lui sera interdit de prendre part aux manifestations pour lesquelles il s'était engagé et les droits d'engagement ne seront pas remboursés. De même, sa licence pourra être suspendue.

ART 4 - LES CONTRÔLES

Art 4.1 Administratif

Le Club Organisateur devra contrôler les licences, documents administratifs et justificatifs d'identité des participants.

Art 4.2 Technique

L'accueil des pilotes au contrôle technique sera ouvert suivant le Règlement Particulier de l'épreuve. Les pilotes engagés devront obligatoirement se présenter personnellement au contrôle technique. Les pilotes seront acceptés au contrôle technique à la condition que les numéros et les couleurs de plaque respectent le règlement de la LMNA, ils devront être munis de leur moto, le casque et une protection dorsale (norme 1621-2) et pectorale (norme 1621-3 ou 14021) conformes au règlement général Motocross FFM. Le port du Tear-Off est autorisé à condition qu'il soit équipé d'un récupérateur. **Le port des genouillères, des coudières et des épaullières pour les catégories 50cc, 65cc et 85cc est obligatoire.** En cas de dépassement du bruit (**110 db**) au contrôle sonomètre (méthode 2M max définition sur le site de la FFM), un réducteur sera imposé sur la machine. Si celui-ci est enlevé à la suite du contrôle technique, le pilote sera exclu de la manifestation. Un pilote pourra faire contrôler deux machines, mais devra choisir celle qu'il utilisera avant le départ de chaque manche. Le Commissaire Technique devra contrôler les deux machines.

Les autres règles techniques à respecter seront précisées sur le livret donné au pilote.

Art 4.3 Changement de machine sur une épreuve

Lors d'une épreuve, il sera possible de changer de machine sous réserve que celle- ci soit passée au contrôle technique. Le changement sera accepté uniquement si la cylindrée de la machine souhaitée est de même cylindrée ou inférieure à celle utilisée précédemment. Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au règlement FFM. Le changement de machine est **strictement interdit** pendant une manche. Pendant les essais, le changement de machine est autorisé à condition que cette dernière soit dans la zone mécanique prévue à cet effet. Le changement de machine ou toutes réparations dans les paddocks pendant les essais ou les manches est strictement interdit.

ART 5 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Annulation d'une épreuve ou d'une journée de course

Toute annulation, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs et prononcée par le Jury ou un représentant de l'Etat, permet au club de refuser aux participants le remboursement de leur droit d'engagement.

Toute annulation, en raison de conditions météorologiques extrêmes ou de refus préfectoral, intervenant dans les 48 heures avant la manifestation, entraînera une retenue de 15€ sur les droits d'engagement, pour maintenir la pérennité du club organisateur.

Art 5.1 Parc fermé et Pré-grille

Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ.

Afin d'éviter tout débordement, une seule personne sera autorisée à rentrer en parc d'attente (pré-grille). Cette dernière n'est pas autorisée à se rendre sur la grille pour préparation de la place de départ sauf pour les catégories 50-65-85cc qui pourra après placement des pilotes seulement porter les cales.

Art 5.2 Essais et qualifications

Pour les essais libres et chronométrés, l'entrée en grille se fera :

- **Pour la 1^{ère} épreuve**, en fonction du classement général de la saison précédente.
- **Pour les autres épreuves**, l'entrée se fera selon le classement scratch provisoire

Les pilotes non classés ou Hors Ligue rentreront ensuite dans l'ordre de leurs numéros de course.

La dénomination des groupes pour les essais sera Groupe 1 - Groupe 2 - Groupe 3 et en manches

Groupe A - Groupe B et Groupe C.

Le Groupe 1 sera composé des pilotes les mieux classés selon la règle ci-dessus. Les groupes 2 et 3 seront composés des pilotes suivants.

A l'issue des essais chronométrés de la catégorie, un classement intermédiaire qui rassemble les temps de tous les groupes sera effectué, et déterminera leur entrée en grille de la façon suivante :

Par exemple s'il y a 40 pilotes engagés	
À l'issue des chronos	
un seul Groupe	
1er	
2e	
3e	
4e	
etc...	

Par exemple s'il y a 80 pilotes engagés	
À l'issue des chronos	
Groupe A	Groupe B
1er	41e
2e	42e
3e	43e
4e	44e
etc...	etc...

Par exemple s'il y a 120 pilotes engagés		
À l'issue des chronos		
Groupe A	Groupe B	Groupe C
1er	41e	81e
2e	42e	82e
3e	43e	83e
4e	44e	84e
etc...	etc...	etc...

Lorsque la catégorie comporte 3 groupes, les classements journée des 3 groupes se feront l'un à la suite de l'autre , groupe A puis en suivant groupe B et groupe C au barème 2 du règlement Motocross, soit 100-96-92-etc ...

Le nombre de pilotes par groupe devra être équilibré en fonction du nombre de participants. Le 1er groupe sera toujours égal ou supérieur en nombre aux autres.

Possibilité avec le Groupe A de faire la 3^{ème} manche à l'Américaine, en conservant le même barème.
Course par élimination progressive des pilotes déterminée par l'Organisateur sous le contrôle du Jury.

En cas d'annulation de plusieurs manches, il faudra avoir couru au minimum 1 manche pour que le classement général de l'épreuve soit pris en compte dans le calcul des primes.

Tout pilote n'ayant pas **terminé au moins un tour lors d'une séance d'essai**, ne pourra pas prendre le départ d'une manche.

Le 1^{er} tour des essais sera un tour de reconnaissance à allure réduite. Si un pilote ne réalise aucun temps chrono, il rentrera dernier sur la grille de départ. Si un pilote ne peut pas participer à sa série d'essais pour des raisons justifiées, il se verra remplacer dans une autre série et sera reclassé pour ces manches dans sa catégorie en fonction de son chrono. Sinon, dans la mesure du possible, il réalisera deux tours de reconnaissance et rentrera dernier de sa série. Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Pour les réglages, une zone sera délimitée par le club organisateur. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste. Aucun pilote ne sera autorisé à se faire aider sur le circuit.

Art 5.3 Procédure de départ

Les départs seront donnés avec une grille type américain, s'abaissant vers les pilotes. En cas de non fonctionnement de la grille de départ, ils pourront être donnés à l'aide d'un drapeau.

Le responsable de la pré-grille, sous contrôle d'un commissaire sportif, fera mettre les moteurs en marche, lorsque la première moto quittera la pré-grille, le processus de départ est lancé et ne pourra plus être arrêté. Un accompagnateur ou un mécano licencié sera admis sur la grille pour les catégories 50/65 et 85cc après la mise en place du pilote ou cales puis évacuation. Le choix de sa place en grille appartiendra au pilote.

Dès que tous les concurrents seront en place, et sur ordre du Directeur de Course, la personne dédiée présentera le panneau 15 secondes et plus aucun report de départ ne sera accordé aux participants quelle qu'en soit la cause. Les 15 et 5 secondes devront être présentées avant l'abaissement de la herse de la grille de départ, de laquelle les roues avant des motos ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres avec une barre anti-recul si nécessaire. Les Commissaires sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

Rappel avant et au moment du départ : Seuls les pilotes ont un droit d'accès derrière la grille et de préparer leur place de départ dans ce périmètre sans utiliser d'outil. Il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille. Le pilote est seul **RESPONSABLE** de ses accompagnateurs.

Modifications d'horaires : le Jury qui sera amené à modifier les horaires ou programme au cours de la manifestation pour des raisons indépendantes de sa volonté (sécurité, intempéries, problèmes techniques, etc...) **devra obligatoirement** informer toutes les personnes concernées par ce changement (pilotes, managers, officiels...) au moyen de communication à sa disposition

Art 5.4 La course

Après tout arrosage ou travaux conséquents, seule la série suivante pourra effectuer un tour de reconnaissance. Pour les 50cc-65cc et 85cc, l'arrosage sera interdit avant le départ.

L'ACCÈS AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX LICENCIÉS munis d'une licence FFM de l'année en cours et du Pass-Organisateur. Age minimum requis 14 ans, l'organisateur mettra en place un contrôle d'accès à ce parc.

Art 5.5 Procédure d'arrivée

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra moduler la durée d'une manche en utilisant le drapeau rouge ; s'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou autres qui rendent dangereux son déroulement, un drapeau rouge sera présenté par le Directeur de Course, seul habilité à interrompre la course.

Si une manche est arrêtée avant la moitié de son temps, un nouveau départ sera donné dès que possible. Les pilotes devront se rendre directement au parc d'attente. Aucun changement de machine ou ravitaillement ne sera accepté. La manche sera recommencée pour la durée du temps restant.

Si les pilotes ont parcouru 50 % ou plus du temps imparti, la manche est validée sur le tour qui précède l'arrêt de la manche

À l'exception d'un faux départ, une course ne peut recommencer qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course une deuxième fois et si la moitié du temps imparti ne s'est pas écoulée, alors la course sera considérée comme nulle et non avenue.

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto classée 1ère au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classé, un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée.

Les points seront attribués à l'issue de chaque manche et seront reportés sur le classement des Championnats dans chaque catégorie selon le barème de points des tableaux ci-dessous :

Barème 4 - Prairie																				
PI	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Pts	40	37	35	34	33	32	31	31	30	29	29	28	27	27	26	25	25	24	23	23
PI	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Pts	22	21	21	20	19	19	18	17	17	16	15	15	14	13	13	12	11	11	10	9
PI	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Pts	9	8	7	7	6	6	5	5	4	4	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1

Art 5.6 Les sanctions

<u>Fautes</u>	<u>Sanctions</u>
Non-respect envers un Officiel ou un membre organisateur.	
Non-respect des consignes de sécurité.	
Gestes agressifs, insultes envers les Organisateurs, Officiels, Accompagnateurs, Pilotes ou tout autre personne.	Exclusion immédiate de l'épreuve et suivant la gravité des actes comparution devant le Tribunal Disciplinaire Régional et voir plus
Dégradation des installations ou bien d'autrui.	
Couper le circuit (avec gain de temps ou de place) pendant un essai ou une manche	Disqualification de la séance
Non-respect du drapeau jaune agité ou du drapeau blanc à croix St André	5 places pouvant aller jusqu'à la disqualification de la séance si récidive
Aide extérieure sur le circuit	Disqualification de la séance
Entrée de l'accompagnateur, du mécano ou du panneauteur pendant une manche sans avoir l'autorisation du directeur de course ou du délégué	5 places pouvant aller jusqu'à la disqualification de la séance si récidive
Perte d'un élément d'échappement	Mise hors course de la manche en cours (au drapeau noir à rond orange), disqualification si non respect
Utilisation d'une machine ou d'un équipement non vérifié au contrôle technique	Disqualification de la séance
Déambulation de véhicule à moteur thermique ou électrique interdite	Décision du Jury
Animaux non tenus en laisse interdits	Décision du Jury

Application du règlement

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M. organisées par la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine, le Jury de l'épreuve est habilité à prendre toutes les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Ceci s'applique également pour le respect de l'horaire de fin prévu sur l'arrêté préfectoral. Cet arrêté préfectoral devra être fourni au Directeur de Course et au Délégué avec le règlement particulier de l'épreuve. La commission pourra, en cas de besoin, modifier en cours de saison le présent règlement pour l'adapter à une épreuve particulière.

ART 6 - REMISES DES RÉCOMPENSES

Art 6.1 Pour chaque épreuve

Le classement se fera sur les points attribués dans les manches sur le classement journée pour tous les pilotes Ligue ou Hors Ligue. (Voir tableau récapitulatif). En cas d'égalité sur le classement journée, le départage se fera sur le résultat de la dernière manche couru. Pour être classé sur la manche, le pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée.

Seront récompensés les 3 premiers au scratch des Championnats, sauf Minicross et 50cc toutes les catégories (Voir tableau récapitulatif Art 3).

L'organisateur pourra ajouter, suivant ses possibilités, en plus des coupes, des lots ou autres à sa seule discréction. La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et un comportement digne d'un sportif.

La remise des Prix dans la catégorie Minicross et 50cc Kids se fera OBLIGATOIREMENT pendant la pause de l'après-midi.

Art 6.2 Championnats

Le classement des Championnats de Ligue et de Zones Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité sur le classement des Championnats, le départage se fera en prenant le meilleur résultat de la dernière manche sur la dernière course.

Un pilote surclassé ou déclassé ne sera pas autorisé à participer à une course de Championnat-dans sa catégorie d'origine.

Art 6.3 Concurrence de dates et récupération de points

- En cas de concurrence de date sur une épreuve de Championnat de Ligue, le pilote participant à une course de Championnat de France le même Week End, Samedi, Dimanche et jours fériés si accolés, **il** pourra récupérer ses points sur le Championnat de Ligue.

- En cas de concurrence de date sur une épreuve de Championnat Limousin, Poitou Charentes ou Aquitaine, le pilote participant à une course de Championnat de Ligue le même Week End pourra récupérer ses points sur son Championnat de Zone.

Le calcul des points récupérés se fera sur la moyenne des points obtenus sur les épreuves auxquelles le pilote aura participé. Le pilote devra avoir participé au Championnat concerné pour récupérer vers l'autre Championnat. Le pilote devra avoir participé à au moins 50% des épreuves organisées dans son Championnat ou Trophée pour récupérer ses points, il devra également en faire la demande auprès de la Ligue par mail (secretariat.est@lmna.email), dans les 8 jours qui suivent la course concernée, **en résumé :**

Si je participe	Je récupère dans la même catégorie de:
Championnat de France	vers
Championnat de France Minivert	vers
Championnat de Ligue	vers

Dans le cas d'une demande de récupération de points sur une épreuve le Ligue et que celle-ci n'a comportée qu'une seule manche au lieu de 2, la récupération se fera sur 1 manche.

Art 6.4 Remise des prix de fin de saison

⇒ **Les 3 premiers** de chaque Championnat ci-dessous seront récompensés :

- Ligue et Zones Minicross ➤ **Poussins - Pupilles - Benjamins**
- Ligue et Zones Espoirs 85cc ➤ **Benjamins (surclassés) - Minimes - Cadets**
- Ligue et Zones 125cc ➤ **Juniors - Séniors**
- Ligue et Zones 250cc/450cc ➤ **250cc - 450cc**
- Ligue et Zones Vétérans ➤ **Argent - Or - Vermeil**
- Ligue et Zones Féminines ➤ **Féminines**
- Ligue Motos Anciennes ➤ **Vintage - Classic - Evo - Pré 97**
- Ligue Quads ➤ **Juniors - Open - Féminines - Vétérans**

Un pilote qui a participé au Championnat de France ne pourra pas recevoir de récompense de fin de saison en catégorie Promo-Challenge Loisirs (Récompenses Départementales).

Si un pilote récompensé (en Championnat de Ligue ou Championnat de Zones) par un trophée ou une prime n'est pas présent le jour de la remise des prix de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sans raison valable (médicale ou familiales graves), **la prime sera minorée de 50%**.

Art 6.5 Primes de Championnat de Ligue (fin de saison)

Des primes de Championnat seront mises en place pour les différentes catégories au SCRATCH en 250cc, 450cc, 125cc, 85cc Espoirs, Vétérans, Quads, Motos Anciennes et Féminines. Le calcul des primes se fera au prorata des épreuves auxquelles le pilote aura participé. La prime sera versée intégralement au pilote qui aura participé à toutes les épreuves (sur la base de 6 épreuves maximum).

PRIMES CHAMPIONNAT DE LIGUE								
	85 Espoirs	125cc	250cc	450cc	Quads	Vétérans	Motos Anciennes	Féminines
1	400 €	600 €	600 €	600 €	400 €	400 €	400 €	400 €
2	300 €	400 €	400 €	400 €	300 €	300 €	300 €	300 €
3	200 €	250 €	250 €	250 €	200 €	200 €	200 €	200 €
4	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
5	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
	1 150 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 150 €	1 150 €	1 150 €	1 150 €

Art 6.6 Primes Courses

Seront primés à chaque épreuve, à la charge du Club Organisateur, **les 3 premiers des catégories en Ligue** : 125cc Juniors, 125cc Séniors, 250cc, 450cc, et Quads au scratch des pilotes licenciés dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine. En l'absence du pilote à la remise des Prix, la prime course reviendra au Club Organisateur.

PRIMES COURSES CATEGORIES DE LIGUE					
	125cc Juniors	125cc Séniors	250cc	450cc	Quads
1er	150 €	150 €	150 €	150 €	100 €
2eme	100 €	100 €	100 €	100 €	80 €
3eme	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
	300 €	300 €	300 €	300 €	230 €

ART 7 - RÉCLAMATIONS

Art 7.1 Procédure

Toute réclamation devra être remise par écrit au Directeur de Course dans les 30 mn qui suivent l'affichage des résultats accompagnée d'un chèque de caution de 75 € + 75 € en cas de démontage d'un moteur 2T ou 75€ +150 € dans le cas du démontage d'un moteur 4T.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote constraint au démontage si la conformité est reconnue.

Toute réclamation sera examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

Art 7.2 Dérogation

Dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai de la réclamation est porté à 48 heures.

Art 7.3 Environnement

Les pilotes devront prendre les mesures nécessaires pour éviter la pollution du sol et le risque d'incendie dans le parc à coureurs. Des contrôles seront effectués par les Commissaires Techniques ou Sportifs à chaque épreuve. **Les tapis de sol et extincteurs sont obligatoires.**

Suite à la nouvelle directive concernant la mise en place du tri sélectif dans certains départements, les pilotes auront l'obligation de ramasser leurs déchets.

ART 8 CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS

La sélection sera établie par les membres de la Commission en tenant compte des performances Régionales et Nationales des pilotes.

Pour être sélectionné au Championnat de France des Régions MX dans une catégorie, le pilote devra avoir participé au Championnat de Ligue dans cette même catégorie.

Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue dans une épreuve, est tenu d'y participer.

Si pour un motif autre que médical ou tout cas examiné par la Commission de Motocross, le pilote concerné décline cette sélection, il ne pourra pas participer à une autre manifestation la veille, le jour ou le lendemain de l'épreuve concernée par la sélection dont il a fait l'objet.

Indemnité spécifique du Championnat de France des Régions : les pilotes qui y participent seront défrayés en rapport avec la distance entre leur domicile et le lieu de l'épreuve.

ART 9 RÈGLEMENT COURSE SUR PRAIRIE

Toutes les catégories du territoire Nouvelle-Aquitaine ci-dessous. On appliquera le barème 4 de l'Art 5.5 (sauf Minicross barème 1).

Art 9.1 Regroupement Minicross et 85cc Espoirs

Après accord de la Commission et exceptionnellement on pourra regrouper les catégories Minicross et 85cc Espoirs sur une Prairie lorsqu'il y a un manque de pilotes et que les grilles ne sont pas complètes. Les Essais Libres + Chronos et les temps de manches retenus sont les suivants :

10mn Essais Libres + 10mn Essais Chronos et 2 manches de 12mn+1T.

On les appellera :

- Poussins
- Pupilles
- Benjamins (Minicross)
- Benjamins Espoirs

Après accord de la Commission et exceptionnellement, on pourra regrouper les catégories 50cc (7ans + Guidon d'argent) et Minicross 65cc,, 2X10mn pour les essais et 2X10mn + 1T pour les manches.

Art 9.2 Catégories

Catégories	Essais Libres + Chronos	Manches	Championnats
Quads	2x10m	3x15m+1T	Championnat Ligue MX
Motos Anciennes	2x10m	3x10m+1T	Championnat Ligue MX
Vétérans	2x10m	3x10m+1T	Championnat Ligue MX
Minicross	2x10m	2x12m+1T	Championnat Prairie
85cc Espoirs	2x10m	3x10m+1T	Championnat Prairie
125cc	2x10m	3x10m+1T	Championnat Prairie
450cc-250cc	2x10m	3x10m+1T	Championnat Prairie
Enduro	2x10m	3x10m+1T	Championnat Prairie
50cc Kids	2x10m	2x8m+1T	Pas de classement Chpt
Regroupements			
85cc + Minicross	2X10mn	2X12mn+1T	
50cc (7ans) + Minicross	2X10mn	2X10mn+1T	

Si le nombre de pilotes présents est supérieur à la capacité du circuit, des séries seront constituées et de ce fait une finale sera organisée.

ART 10 RÈGLEMENT QUAD CROSS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs âgés de 15 ans, titulaires d'une licence NCO, Internationale ou LUE délivrée par la FFM. Les cylindrées imposées sont : 85cc à 750cc 2T et 250cc à 750cc 4T mono ou bicylindre.

Les pilotes Hors Ligue devront prendre un numéro à l'année, ils seront classés uniquement sur l'épreuve mais pas au Championnat.

ART 11 RÈGLEMENT MOTOS ANCIENNES

Art 11.1 Machines admises

Cylindrées : de 125cc à 500cc et plus de 1968 à 1997.

Toutes les motos sont acceptées du moment qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine et l'année millésime maximum de 1997. Les guidons modernes Pro Taper dit sans barre sont interdits, toutes les pièces doivent être d'origine, ou avoir été disponibles en 1983 sauf éventuellement les amortisseurs (mais doivent conserver le débattement d'origine) Les motos de course spéciales prototypes, fabrication artisanale ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial et respecter l'utilisation de pièces de machines de caractéristiques générales d'origine de l'année 1997 au plus. Les motos doivent être munies d'un coupe circuit fixé à gauche sur le guidon à portée de la main sans quitter la poignée, et une protection doit être installée pour protéger le pignon de sortie de boîte de vitesse.

Définition Technique :

- Vintage ➤ Machines des origines à l'année modèle 1977.
- Classic ➤ Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants. Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.
- Evolution ➤ Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères.
- Prototype ➤ Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution»

mais transformées avec des éléments d'époque.

- Pré 90 ➤ Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.

- Super Evolution ➤ Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Lors du contrôle technique une vigilance toute particulière devra être apportée aux tests d'arrêt d'urgence des motos du fait des allumages d'époques relativement fragiles sur certaines machines.

Plaques

125cc => noires - n° blancs

250cc => vertes - n° blancs

500cc => jaunes - n° noirs

Art 11.2 Pilotes admis

Le Championnat Motos Anciennes est réservé en priorité aux licenciés de la Ligue et titulaire d'une licence FFM (NCO- MAT- INTER - EUROPÉENNE).

Age minimum : 18 ans dans l'année en cours.

Art 11.3 Catégories de motos

1^{ère} catégorie : Vintage - Motos pré 76 (année 1968 à 1976) sans restriction d'âge pour les pilotes et sans distinction de cylindrée.

2^{ème} catégorie : Classic - Motos pré 83 (année 1977 à 1983) avec catégorie liée à l'âge sans distinction de cylindrée.

3^{ème} catégorie : Evolution & Prototype

4^{ème} catégorie : Motos pré 97 (année 1984 à 1997) avec catégorie liée à l'âge sans distinction de cylindrée.

Art 11.4 Points et classements

Les points seront attribués selon le barème 1 de l'Art 6.5 du règlement Motocross.

Pour être classé, le pilote devra faire un tour complet du circuit (obligation d'un bip du transpondeur) et franchir le drapeau à damier.

Il devra avoir participé au minimum à 50% DES EPREUVES des Championnats pour bénéficier de la récupération de points.

Le classement général du Championnat est établi d'après les résultats de TOUTES les EPREUVES.

ART 12 COUPE DES 3 ZONES

La Coupe des 3 Zones regroupera en fin de saison les meilleurs pilotes du Championnat de Ligue et des Championnats Limousin-Poitou-Charentes et Aquitaine. Ils seront sélectionnés par les Responsables de Zones selon des critères bien précis liés à leur résultats sportifs. Il sera sélectionné dans la catégorie du championnat auquel il a participé pendant la saison.

Elle aura lieu dans les catégories 125cc ou 250cc à 450cc en alternance.

La Coupe reviendra à la Zone dont les pilotes auront cumulés le plus de points sur les 2 manches.

Une prime sera versée, à la charge de la Ligue **aux 20 premiers pilotes au scratch**, les Comités Départementaux seront invités, s'ils le souhaitent à financer les inscriptions de leurs pilotes.

La prime sera obligatoirement remise en main propre sous forme de chèque contre signature le soir même de l'épreuve, dans le cas contraire elle sera perdue pour le pilote.

Barème des Primes

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Prime	250,00 €	200,00 €	180,00 €	170,00 €	160,00 €	150,00 €	140,00 €	13,00 €	120,00 €	110,00 €	2 220,00 €
Place	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Prime	100,00 €	90,00 €	80,00 €	70,00 €	60,00 €	50,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	

Les inscriptions seront ouvertes uniquement aux pilotes licenciés en Nouvelle-Aquitaine, sélectionnés par les Responsables de Zones et se feront via Engagesports au tarif en vigueur.